FRC 4 / 29783 2
Case FRC 2468 1

CONVENTION NATIONALE.

LETTRE
DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
AU PRÉSIDENT
DE LA CONVENTION NATIONALE;

Imprimée par ordre de la Convention nationale, et envoyée aux quatre-vingt-quatre départemens.

PARIS, le 22 janvier 1793, l'An 2me de la République.

JE viens offrir à la Convention mes comptes, ma personne, et lui donner ma démission. Je crois avoir rempli mes devoirs en qualité de membre du conseil, de même qu'en celle d'ordonnateur d'un département; j'ai discuté les questions, et traité, des grands intérêts dont nous avions à nous occuper, avec la plus scrupuleuse attention, et je n'entends pas échapper à la responsabilité des délibérations auxquelles j'ai participé effectivement. Mais je déclare que je ne signerai point le compte général que doit rendre le conseil au premier février, j'en ai donné précédemment les raisons : il doit renfermer des parties sur lesquelles je n'ai jamais pu être éclairé ni satisfait. Je ne parle pas seulement de ce qui concerne les fournitures et les

THE NEWBERRY LIBRARY

vivres de nos armées, mais du nombre des hommes qui les composent. A compter d'après nos dépenses, nous avons sur pied cinq cent mille hommes bien fournis et bien équipés ; à croire le rapport et les plaintes unanimes de tous les généraux, nous n'avons que trois cent mille hommes manquant de tout, et ne se soutenant, au milieu des plus rudes épreuves, que par l'héroïsme de la Liberté. Assurément une nation qui sut la conquérir, et qui peut la défendre avec courage, saura bien la conserver. Ce même dénuement, dont la connoissance paroîtroit devoir sourire à nos ennemis, fait ressortir une force morale capable de les effrayer ; et si nous pouvons les repousser ou les contenir malgré les rigueurs de la saison, malgré les inconvéniens d'une administration vicieuse, comment ne les vaincrions-nous pas lorsqu'une grande régénération assurera, dans nos armées, l'ordre et l'abondance ? Mais, en attendant cette régénération nécessaire, les hommes souffrent, leur nombre diminue, les maux s'aggravent, et les déterminations du conseil sont entravées au moment le plus solemnel, dans les circonstances graves où la conduite du gouvernement va décider du sort de la France. Par exemple, qu'un général tel que Custine ou autre, demande un renfort, comment le lui procurer ; et où peut-on le faire prendre, lorsqu'on ne sait jamais bien le nombre effectif et l'état des troupes ? Ce ne peut être, cependant, que d'après une connoissance certaine à cet égard, qu'on délibère une sage opération ; car, il faut en combiner les effets et sur le besoin du général qui réclame et sur celui des frontières et sur nos différens rapports avec l'ennemi dans tous les points de défense.

L'un des commissaires à la trésorerie prouvoit, l'autre jour au conseil, qu'un seul commissaire des guerres avoit fait écouler près de six millions, en supposant tel nombre d'hommes qui n'existoient pas. Je pourrois citer d'autres faits ; mais ces aperçus suffisent pour fonder mes raisons de ne point accorder de confiance au rapport général dont l'état de nos armées doit faire partie, et justifier ma résolution de ne rien signer qui y soit relatif. Cette résolution contraire à un décret rendu, pourroit être traduite comme une sorte de révolte ; mais je n'ai pas fini d'exprimer tout ce que je veux dire, et je prie l'Assemblée de m'accorder encore un instant.

Déja, depuis assez long-temps je suis offert au Public comme un objet d'inquiétude et de crainte. L'étendue de mon département, l'immensité du travail qui y est attaché, ont été considé-

rées comme une espèce de monstruosité. On a commencé par me supposer beaucoup de pouvoir, parce que j'avois beaucoup à faire, et un grand crédit, parce que je jouissois de quelque estime. Obligé de correspondre avec tous les départemens pour la partie administrative, chargé d'instruire et d'éclairer sur les événemens, j'ai déployé une grande activité, un zèle ardent, parce que l'un et l'autre tiennent à mon caractère et à mes principes.

Dévoué à la Liberté, dont je professois la doctrine sous le despotisme lui-même, trop simple dans mes mœurs pour avoir besoin d'argent, trop vieux pour desirer autre chose que la gloire, passionné pour le bien public dont j'ai fait mon idole, j'ai travaillé à l'opérer avec cette énergie, cette fermeté qui ne connoissent point d'acceptions et ne s'effraient d'aucun obstacle.

J'ai eu à lutter contre les désordres qui suivent toujours une grande révolution; j'ai dû me faire des ennemis de tous les hommes vicieux qui avoient intérêt de les prolonger, et des exagérés qui les prenoient pour des effets salutaires. Mon courage à m'opposer aux désordres, à signaler leurs fauteurs, a été pris pour de la passion; il falloit bien attaquer la cause de nos actions, quand on ne pouvoit rien reprendre dans celles-ci, et que cependant mon existence devenoit incommode pour nombre de gens. C'est alors que la calomnie s'est déchaînée; son absurdité ne peut se comparer qu'à son audace: mais l'excès de l'une et de l'autre parvient enfin à abuser une portion du public. De là ces défiances prolongées qui s'étendent insensiblement, qui sapent l'estime par dégrés, qui altèrent l'influence nécessaire à un fonctionnaire public, et rendent incertaines ses opérations.

J'ai tout bravé, j'ai dû le faire; il n'est pas de dégoûts, de persécutions et même de dangers que ne doive supporter celui qui se consacre à faire le bien. Son dévouement ne peut avoir de bornes que l'inutilité dont il devient, quand lui-même n'inspire plus de confiance. C'est cet instant qu'il doit juger, parce que dès-lors il devient nuisible. Ce moment arrive pour moi, puisqu'on est venu à bout de me représenter comme un chef de parti, puisque des hommes de bien trompés ont partagé cette opinion au sein même de la Convention, dans laquelle je semble être un sujet de division.

Ceux qui me rendant justice, parce qu'ils me connoissent, mettent quelqu'énergie à me défendre contre des imputations

révoltantes, passent pour m'être attachés par des vues ambitieuses; on suppose que je vise à un pouvoir qu'ils se flattent de partager, après avoir aidé à me le faire acquérir. J'ai méprisé ces folies tant qu'elles m'ont paru sans effet sur la chose publique, et j'ai promis de rester jusqu'à ce que la Convention même prononçât mon renvoi.

Mais notre situation politique est telle aujourd'hui que tout ce qui peut entretenir la défiance et la division dans le Corps législatif, est capable d'entraîner les plus grands malheurs. Il est de peu de conséquence peut-être qu'on soit injuste à mon égard, et ma perte ou celle de ma gloire ne feroit pas celle de l'Etat; tandis que cette perte est assurée si la Convention ne prend pas la marche uniforme et grande, le caractère élevé qu'elle ne peut avoir que par la plus intime union entre les membres de sa majorité.

Ainsi, tout obstacle à cette union doit être détruit sans retard; ainsi, puisque ma conduite particulière, mon administration publique, mes comptes exacts, mon courage, loin de détruire les préventions, semblent les accréditer encore; puisque l'on a été jusqu'à dire que la vertu même devenoit dangereuse, quand elle pouvoit servir de point de ralliement autour d'un individu, il est temps de me soustraire aux regards du public et à l'inquiétude d'une partie de la Convention.

Le Ciel m'est témoin, la postérité le jugera, mon siècle même ne peut tarder de le reconnoître, que le dévouement le plus parfait et le plus noble sentiment m'ont fait deux fois accepter le ministère, comme ils me le font quitter aujourd'hui, sans mélange d'aucune affection particulière indigne d'un vrai Républicain, sans intérêt, sans ambition que celle de l'espèce de gloire qu'attache l'homme de bien à remplir des devoirs pénibles, à se consacrer à sa patrie.

Une considération nouvelle se présente encore à l'appui de ma détermination. Le département de l'intérieur paroît devoir subir des changemens; ils ont été annoncés comme nécessaires; on pourroit les croire plus difficiles à faire, ou moins librement faits, si je restois en place durant qu'on les opère; l'opinion des hommes qui m'estiment seroit soupçonnée; l'on supposeroit mon influence dans ce qui seroit proposé, et l'idée d'intérêt ou de partialité viendroit flétrir les vues les plus saines.

Je suis donc encore un obstacle à la prochaine amélioration de cette partie. Nous n'avons pas un instant à perdre pour l'établissement de la plus grande confiance; la guerre, la marine,

les finances sollicitent la plus grande activité, la surveillance la plus sévère, le travail le plus suivi ; elles doivent entrer dans toutes les combinaisons politiques de l'assemblée ; il ne s'agit plus seulement de discuter de grands principes, d'offrir de terribles exemples ; mais de faire de grands efforts, donner beaucoup d'activité au gouvernement et de former de bonnes institutions.

Tout ce qui peut exciter des inquiétudes, soulever les passions, doit être rigoureusement proscrit ; ce n'est plus assez qu'un homme en place soit pur, il ne faut pas qu'il soit suspecté ; quiconque fait ombrage aujourd'hui, devient bientôt un sujet ou un prétexte de parti ; il ne faut pas même que le soupçon puisse se nourrir ; nous sommes à l'époque où la seule apparence de faction devient un sujet de trouble, et un moyen de tyrannie ; car elle peut renaître d'une force supposée pour établir une résistance qui se change en pouvoir oppressif.

D'après ces considérations, je ne pense pas sacrifier à mon repos, mais je crois remplir mon devoir en donnant ma démission. Si l'Assemblée veut déposer aussitôt le porte-feuille en d'autres mains, je recevrai avec plaisir ce prompt affranchissement ; si elle veut que j'attende qu'elle m'ait nommé un successeur, je continuerai de suivre la correspondance administrative qui ne peut supporter aucun retard, sans tenir en souffrance plusieurs parties ; mais, de ce moment, je cesse d'aller au conseil et ne prendrai plus aucune part à ses délibérations. Demain je ferai distribuer dans l'Assemblée le rapport de mon département, dont elle a ordonné l'impression ; avant trois jours je lui remettrai un tableau général de mon compte de finances depuis le 10 août ; c'est le rapprochement des comptes que je lui ai fournis chaque mois ; j'y joins les détails de l'emploi particulier de quelques objets. Le Public verra que toutes les sommes mises à ma disposition, restent au trésor national, d'où elles ne sortent, sur mon mandat, que pour passer dans les mains de ceux qui doivent les toucher, sans jamais souiller les miennes ; il jugera l'indécence et l'atrocité des bruits qu'on a tenté de répandre dans les sections de Paris, à votre tribune, en m'y représentant comme le dispensateur des deniers de la nation. La Convention appréciera également la valeur des propos tant répétés sur l'abus que je pouvois faire des moyens qu'elle m'avoit donnés pour répandre des écrits utiles ; elle verra que, sur cent mille livres, mises à ma disposition pour cet objet, j'ai dépensé, depuis six mois, environ trente mille livres ; elle se rappellera

de l'approbation qui a été donnée de toute part à ses opérations, à l'établissement de la République, de la manifestation générale qui a été faite du desir d'une constitution libre, du dévouement à soutenir et défendre les loix et les principes, et elle jugera, par ces effets, de la nature des principes que j'ai travaillé à répandre, à faire connoître et aimer.

Au reste, loin de chercher à prévenir son jugement sur aucune partie de mon administration, j'en provoque la sévérité; je n'en crains point les effets; je demeure, pour les attendre et les subir, dans les murs de Paris dont je promets de ne pas m'écarter tant qu'elle le jugera convenable, prêt à répondre à tout et à fournir les renseignemens qu'il lui plaira de me demander. J'apporte ma tête pour garant de ce que j'avance, mais je demande que celle de mes dénonciateurs tombe, s'ils ne prouvent leurs imputations. J'ai long-temps méprisé la calomnie; mais enfin l'indignation se joint au mépris, il faut que le Public sache, une bonne fois, qui veut son bien et qui fait son malheur. Je donne beau jeu sur moi, en me dépouillant du caractère de fonctionnaire public, et je me présente à mes contemporains comme à la postérité, avec mes œuvres : elles parlent pour moi.

ROLAND.

P. S. Je dois ajouter ici quelques réflexions pour faire apprécier l'esprit d'intrigue et de persécution qui, faute de moyen de m'inculper, s'attache à la découverte des papiers et l'apport que j'en fis à la Convention :

1°. Je n'ai été instruit de la cachette qu'au moment où je m'y suis transporté; je n'ai eu que le temps de la faire ouvrir devant moi, d'y prendre les papiers, de les mettre dans deux serviettes, et de les porter sur-le-champ à l'Assemblée. Deux témoins ont attesté ces faits par un procès-verbal; l'inspecteur-général des bâtimens nationaux, *Heurtier*, et le serrurier *Gamin*, qui avoit fait la cachette, qui seul la connoissoit et l'avoit révélée.

2°. Le château des Tuileries et le mobilier étoient mis, par décret, sous ma seule surveillance et responsabilité; il est faux de dire qu'il y eût une commission de la Convention pour visiter les papiers. Aucun membre de cette assemblée n'avoit été commis à cet effet; je puis et dois dire que, la responsabilité pesant toute entière sur moi seul, il ne peut y avoir eu qu'une extrême confiance de ma part dans la personne de ceux des membres de la Convention qui, ne partageant point cette responsabi-

lité, se sont prévalus d'une commissiou formée sous l'Assemblée législative pour s'introduire dans le chàteau, et y visiter des papiers ; il n'y a, dis-je, que mon extrême confiance qui ne m'ait pas porté à empêcher leurs recherches. Comment donc aurois-je été obligé de leur rien communiquer ? Et quelle induction peut-on tirer de cette conduite, lorsque ma célérité prouve que je n'ai voulu ni pu rien soustraire ? Au reste, je ne m'apesantirai pas sur cette accusation, qui ne m'auroit paru que ridicule, si l'on ne s'en étoit fait un moyen de séduire ceux qui ne réfléchissent point, ou connoissent mal les faits.

ROLAND.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.